

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 novembre 2024

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Azoug, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Taïbi  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Filhol  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Chabani donnant pouvoir à M. Martin S.  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Dallier

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, Mme Thibault, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany

-----



## Délibération n° 12-03 du 14 novembre 2024

### RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LES AGENCES LOCALES DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE SEINE-SAINT-DENIS – COTISATIONS ET SUBVENTIONS.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération 2022-IX-24 du 30 septembre 2022, relative aux orientations pour le renouvellement de la politique Départementale de lutte contre la précarité énergétique,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2020-XII-62 du 10 décembre 2020 relative à l'approbation du lancement de la démarche d'un projet alimentaire territorial,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

CONSIDÉRANT les engagements du Département pour œuvrer en faveur de l'égalité environnementale face à l'urgence climatique,

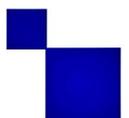
CONSIDÉRANT le rôle de chef de file dévolu au Département et son engagement en faveur de la lutte contre la précarité énergétique,

#### après en avoir délibéré,

- RENOUELLE l'adhésion du Département à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Plaine Commune (ALEC Plaine Commune) ;

- RENOUELLE l'adhésion du Département à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Paris terres d'Envol (ALEPTE) ;

- RENOUELLE l'adhésion du Département à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est Parisien (ALEC-MVE) ;



- AUTORISE le règlement des cotisations annuelles aux Agences locales de l'énergie et du climat suivantes :

- 22 000 euros à l'ALEC Plaine Commune
- 18 000 euros à L'ALEPTE
- 42 000 euros à L'ALEC-MVE

- ATTRIBUE les subventions suivantes au titre de 2024 :

- 20 000 euros à l'ALEC Plaine Commune
- 20 000 euros à l'ALEPTE
- 40 000 euros à l'ALEC-MVE

- APPROUVE les conventions ci-annexées à conclure avec ces Agences ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer les dites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*